



POUR TRAVAILLER, ~~POSTULEZ !~~ AGRESSEZ !

Arrivé à Saint-Martin-de-ré il y a 11 mois, après 14 comptes-rendus d'incidents dont un pour violence envers le personnel, le détenu H a donc pris sa carte de fidélité pour le quartier disciplinaire.

Pour preuve, depuis son affectation sur le quartier citadelle, ce détenu n'a pas calmé son jeu : 10 comptes-rendus d'incidents d'établis!

Que dire pour synthétiser l'ensemble de sa carrière ?

Agressivité, insultes, menaces...Et pour féliciter ce détenu de son comportement si exemplaire, pourquoi ne pas lui offrir un travail ?

Et bien comme à SMR rien n'est impossible, c'est chose faite !

Après une brillante carrière disciplinaire en 11 mois de présence, ce détenu a été reclassé aux ateliers RIEP !

« reclassé » mais entêté, et déjà les 12°, 13° et 14° CRI établi en date du 07, 08 et 10 octobre 2023... comme quoi il n'aura pas fallu longtemps pour que ce détenu s'illustre à nouveau...

Pour mémoire, auparavant, ce détenu avait été affecté à la RIEP caserne...

Mais malheureusement ce détenu n'a pas su saisir sa chance...

Quel exemple donne t-on aux autres détenus qui patientent calmement pour travailler ?

L'agression d'un personnel deviendra t-elle un pré-requis pour obtenir un emploi ?

FO JUSTICE Saint-Martin de ré demande à ce que les preneurs de décision revoient leur copie pour les individus indisciplinés.

FO JUSTICE Saint-Martin de ré aimerait voir des prises de décisions qui vont dans le sens des personnels.

FO JUSTICE Saint-Martin de ré estime qu'un détenu qui a eu un emploi et se comportant de la sorte ne devrait plus avoir sa place dans un atelier.

